



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 23 avril 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absente, madame la conseillère Jocelyne Houle.

CE-2008-602

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 3 AVRIL 2008

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 3 avril 2008 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2008-603

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 15 - 5 039,74 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 15 - 287 489,91 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 13 - 9 178,96 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 13 - 646 058,99 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 15, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 15, la liste des réquisitions numéro 13 et la liste des embauches numéro 13 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 15	Pièces de comptes à payer	5 039,74 \$	7 au 11 avril 2008
Liste PD numéro 15	Pièces de comptes à payer	287 489,91 \$	7 au 11 avril 2008
Liste des réquisitions numéro 13	Pièces de comptes à payer	9 178,96 \$	7 au 11 avril 2008
Liste des embauches numéro 13	Embauche de personnel temporaire	646 058,99 \$	31 mars au 4 avril 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-604 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-13 - 387 940,03 \$ - PÉRIODE DU 3 AU 9 AVRIL 2008**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-13 d'un montant total de 387 940,03 \$ pour la période du 3 au 9 avril 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-605 **RADIATION - COMPTES À RECEVOIR 2007**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la préparation des états financiers, le Service des finances a analysé les différentes créances à recevoir de la Ville de Gatineau et que certaines sont considérées comme étant des créances irrécouvrables pour lesquelles il devient nécessaire de procéder à leur radiation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises afin de procéder à la radiation des différentes créances à recevoir inscrites sur les listes des radiations, en date du 31 décembre 2007 et jointes à la présente résolution.

Adoptée

CE-2008-606* **SUBVENTION DE 30 000 \$ À L'ASSOCIATION DE SOCCER DE GATINEAU POUR LE LIGNAGE DES TERRAINS DE SOCCER**

CONSIDÉRANT QUE le lignage des terrains de soccer est assuré par une association de soccer pour l'ensemble des secteurs de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de soccer de Gatineau s'associe avec les associations de soccer des secteurs de Buckingham, de Masson-Angers, de Hull et d'Aylmer et assure le service de lignage de tous les terrains de soccer, soit les terrains de propriété municipale et les terrains de propriété scolaire où l'utilisation est permise par un protocole d'entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser une subvention de 30 000 \$ à l'Association de soccer de Gatineau afin de réduire les coûts qui sont assumés par les associations de soccer mineur local pour l'opération de lignage des terrains de soccer pour la saison 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 30 000 \$ à l'Association de soccer de Gatineau, 165, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M6, à la signature du protocole d'entente et sur présentation de pièces justificatives par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

La Ville de Gatineau s'engage à désigner l'Association de soccer de Gatineau à titre d'assurée additionnelle sur sa police d'assurance responsabilité civile pour l'opération de lignage des terrains de soccer. De plus, l'organisme devra dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de cette activité.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71040-971	30 000 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71040-439	27 000 \$		Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Autres services techniques
71040-971		27 000 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-607*

VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS ET RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS DANS LE CADRE DU PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL L'AMITIÉ N'A PAS D'ÂGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté le Module de la culture et des loisirs pour mettre en œuvre la politique familiale au cœur de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-1336 en date du 11 décembre 2007, adoptait le programme 2008 de la politique familiale ainsi que le budget qui y est associé, soit un montant de 215 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'afin de favoriser le rapprochement intergénérationnel en lien avec l'orientation 1 de la politique familiale, un montant de 10 000 \$ a été alloué au budget de la politique familiale, volet aîné, pour soutenir les initiatives du milieu;

CONSIDÉRANT QU'un organisme de concertation régional, la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO) pilote déjà un fonds intergénérationnel :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le versement d'une contribution financière de 3 500 \$ à la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais dans le cadre du projet intergénérationnel l'Amitié n'a pas d'âge.

À cet effet, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 3 500 \$ à la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, sur présentation de pièces justificatives par le Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
59130-971-31764	3 500 \$	Politique familiale - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
59130-999	3 500 \$		Politique familiale - Autres
59130-971		3 500 \$	Politique familiale - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-608

SOUMISSION 2008 SI 111 - CUMMINS EST DU CANADA SEC - FOURNITURE D'UNE GÉNÉRATRICE - CENTRE D'APPELS 9-1-1 - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 26 841,68 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Cummins Est du Canada SEC, 315, avenue Liberté, Candiac, Québec, J5R 6Z7 pour la fourniture d'une génératrice de 50 kW au centre d'appels 9-1-1 du 590, boulevard Gréber pour un montant total de 26 841,68 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 mars 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	25 652,68 \$	Génératrice au centre d'appels 9-1-1
04-13493	1 189 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-609

SOUMISSION 2007 SI 316 - COUVREUR ROLLAND BOUDREAU ET FILS LTÉE - RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA MAISON DU TOURISME - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 51 674,18 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Couvreur Rolland Boudreault et Fils ltée, 660, rue Auguste-Mondoux, Gatineau, Québec, J9J 3K3 pour la réfection de la toiture de la Maison du tourisme située au 97-103, rue Laurier pour un montant total révisé de 51 674,18 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 novembre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-70008-014-57540	16 311,05 \$	Travaux correctifs 2007 - Toiture Maison du tourisme
06-30305-001-57541	33 074,13 \$	Réfection de toiture - Maison du tourisme et autres - Maison du tourisme
04-13493	2 289,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-70008-010	16 311,05 \$		Travaux correctifs 2007 - Autres travaux correctifs
06-30305-002	6 983,13 \$		Réfection de toiture - Maison du tourisme et autres - Centre Edgar-Chénier
06-30305-003	9 091,00 \$		Réfection de toiture - Maison du tourisme et autres - Contingences
11-70008-014		16 311,05 \$	Travaux correctifs 2007 - Toiture de la Maison du tourisme
06-30305-001		16 074,13 \$	Réfection de toiture - Maison du tourisme et autres - Maison du tourisme

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-610

SOUSSION 2008 SP 056 - DIVERS FOURNISSEURS - LOCATION DE VÉHICULES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN ET AUTRES SERVICES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge, aux firmes suivantes, des contrats pour la location de véhicules légers, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 18 mars 2008, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun des articles à savoir :

- Entreprise Location d'autos Canada ltée, 2300 Stevenage Dr., Ottawa, Ontario, K1G 3W3 pour les articles 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8
- Location Sauvageau inc., 521, Côte Joyeuse, Saint-Raymond, Québec, G3L 4A9 pour l'article 6

Entreprise Location d'autos Canada ltée	Tarifs (excluant les taxes)		
	Journalier	Hebdomadaire	Mensuel
ARTICLE 1 Camionnette ½ tonne cabine régulière (boîte de 6 pieds)	55 \$	325 \$	970 \$
ARTICLE 2 Camionnette ½ tonne cabine allongée (boîte de 6 pieds)	55 \$	325 \$	970 \$
ARTICLE 3 Camionnette ½ tonne cabine équipage (boîte de 6 pieds)	55 \$	325 \$	970 \$
ARTICLE 4 Fourgonnette compacte 5 à 7 places avec climatiseur	55 \$	325 \$	950 \$
ARTICLE 5 Fourgonnette pleine grandeur pour transport d'objets	45 \$	270 \$	750 \$
ARTICLE 7 Camionnette 4 x 4 cabine régulière avec boîte de 6 pieds	55 \$	325 \$	970 \$
ARTICLE 8 Camionnette 4 x 4 cabine allongée avec boîte de 6 pieds	55 \$	325 \$	970 \$
Location Sauvageau inc.	Tarifs (excluant les taxes)		
	Journalier	Hebdomadaire	Mensuel
ARTICLE 6 Camion cube de 16 pieds	128 \$	434 \$	1 174 \$

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 31 mars 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de 2009, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-611

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À LA FIRME CIMA+ POUR RÉVISER LE CONCEPT STRUCTURAL, MODIFIER ET PRÉPARER LES PLANS, DEVIS ET DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LA RÉFECTION DU PONT BRADY - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2005-821 en date du 11 octobre 2005, octroyait un mandat de services professionnels à la firme CIMA+ pour assurer la révision du concept structural dans le but d'intégrer les éléments de modification souhaités par la Ville de Gatineau et de poursuivre les plans, devis et autres documents nécessaires à l'appel d'offres, et ce, pour un montant de 155 284 \$, incluant les taxes, le tout dans le cadre du projet de réfection du pont Brady;

CONSIDÉRANT QUE les plans, devis et documents d'appel d'offres ont été complétés par la firme CIMA+ et la Division de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres pour travaux en début d'année 2007;

CONSIDÉRANT QUE l'élargissement du tablier du pont est, afin d'y intégrer la piste multifonction et la voie additionnelle du virage à gauche, a généré un travail substantiel de la part du consultant par rapport à la nature du mandat initial;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ a soumis à la Ville une facturation supplémentaire de l'ordre de 219 589,28 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie, après vérifications, recommande de défrayer ce montant supplémentaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le montant supplémentaire de 219 589,28 \$, incluant les taxes, en fonction du rapport daté du 3 mars 2008 soumis à la Ville de Gatineau par la firme de consultants CIMA+ dans le cadre du projet de réfection du pont Brady - Mandat de services professionnels - Révision du concept, préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30336-006-57542	100 000,00 \$	Réfection du pont Brady - Honoraires professionnels
18-70012-002-57543	84 716,17 \$	Réfection du pont Brady - Honoraires professionnels
11-50016-001-57544	25 146,01 \$	Honoraires professionnels - Pont Brady, phase 2 - Honoraires professionnels
04-13493	9 727,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-70012-001	60 000 \$		Réfection du pont Brady - Réfection
18-70012-002		60 000 \$	Réfection du pont Brady - Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-612

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES DE SURVEILLANCE DE LA FIRME CIMA+ POUR LE MANDAT RELATIF AU PROJET DE RÉFECTION 2006 DES RUES DES SECTEURS DE GATINEAU ET DE MASSON-ANGERS

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels a été octroyé en 2006, en vertu de la résolution numéro CE-2006-419 en date du 29 mars 2006, à la firme CIMA+ pour préparer les plans et devis avec surveillance en résidence des travaux de réfection 2006 des chaussées des secteurs de Gatineau et de Masson-Angers pour un montant de 235 973,79 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme de CIMA+ a déposé à la Ville de Gatineau une facture pour les frais d'honoraires professionnels additionnels de l'ordre de 88 740,42 \$, incluant les taxes, en ce qui a trait à la surveillance additionnelle effectuée en raison du délai d'exécution des travaux par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande le paiement des honoraires supplémentaires demandés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le paiement à la firme CIMA+ d'un montant de 88 740,42 \$, incluant les taxes, pour les services de surveillance additionnels rendus suite au dépassement par l'entrepreneur Carrière des Ruisseaux (9102-1964 Québec inc.) de l'échéancier de réalisation prévu aux documents de soumission.

Le trésorier est autorisé à s'approprier les sommes nécessaires à cette fin à même les sommes réservées pour la retenue contractuelle à l'entrepreneur Carrière des Ruisseaux (9102-1964 Québec inc.) pour les travaux réalisés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13181-61313	84 809,50 \$	Retenue sur contrat
04-13493	3 930,92 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-613

SOUMISSION 2008 SP 090 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - REMPLACEMENT DE CONDUITE D'EAU POTABLE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE - RUE DE PICARDIE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme CIMA+, 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis incluant la surveillance avec résidence et la préparation d'une étude de caractérisation environnementale – Phase 1 pour le projet de « Remplacement de conduite d'eau potable et réfection de chaussée – Rue de Picardie – Secteur de Gatineau » pour un montant de 89 171,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 mars 2008, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout en conformité avec la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 en date du 24 octobre 2006.

La firme CIMA+ est autorisée à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière.

La firme CIMA+ est également autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80002-011-57545	85 221,25 \$	Honoraires professionnels - Génie aqueduc - Rue de Picardie
04-13493	3 950,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-614

ACQUISITION DE CONTENANTS DE RECYCLAGE POUR LES TERRAINS SPORTIFS, FÊTES ET FESTIVALS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES - ECHO-LOGIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Module des infrastructures et de l'environnement a été mandaté pour mettre en œuvre, dès l'été 2008, la récupération des matières recyclables générées lors de l'utilisation des terrains sportifs;

CONSIDÉRANT QU'il est également opportun de mettre à la disposition des organismes, des contenants pour la récupération des matières recyclables lors de la tenue de fêtes et festivals et d'activités communautaires;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des diverses options, les contenants de recyclage distribués par l'organisme sans but lucratif ECHO-LOGIQUE sont considérés comme le meilleur choix répondant adéquatement et entièrement aux besoins et aux exigences de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 (2^o) de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut procéder à une acquisition de gré à gré avec un organisme sans but lucratif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la proposition d'acquisition de gré à gré de 295 contenants de recyclage au montant de 67 403,31 \$, incluant les taxes, de l'organisme sans but lucratif ECHO-LOGIQUE.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	40 000 \$	Achat de bacs de recyclage
06-30144-005	24 417,56 \$	Achat de bacs de recyclage
04-13493	2 985,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71420-529	40 000 \$		Entretien des parcs et aménagement - Entretien et réparation - Infrastructures - Autres
03-10110		40 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité financière

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-615

Modifiée par les
résolutions numéros
CE-2011-138 et
CE-2014-274

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUE - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - SECTEUR D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de lotissement ont été approuvés dans les derniers mois dans le secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique l'ouverture de nouvelles rues et le prolongement de rues existantes et, par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

CONSIDÉRANT QUE le comité de toponymie de la Ville de Gatineau juge valide les nouveaux noms et les verse dans la banque de noms disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer a analysé les noms suggérés dans le cadre du changement global des noms de rues sur le territoire de la ville et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les désignations de noms de rue proposées pour le secteur d'Aylmer, à savoir :

Nomination de nouvelles rues

Numéros de lot	Cadastre	Noms de rue
4 105 496	cadastre du Québec	rue de la Cabriole
4 105 500 et 4 105 501	cadastre du Québec	rue de l'Étrier
4 105 497	cadastre du Québec	rue de l'Attelage
4 186 942	cadastre du Québec	rue du Crochet
4 116 358	cadastre du Québec	impasse Roger-Parizeau

Prolongement de rues existantes

4 105 502	cadastre du Québec	chemin Robert-Stewart
4 048 486 et 4 048 487	cadastre du Québec	rue de l'Aigle
4 048 485	cadastre du Québec	rue du Golf
4 116 357	cadastre du Québec	rue Robert-Dorion Est
4 116 357	cadastre du Québec	rue Robert-Dorion Ouest

Adoptée

CE-2008-616*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL VILLAGE LE CÔTEAU, PHASES 5 ET 6 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Développement J. Landriault inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 4 015 492 et 4 015 622 étant les phases 5 et 6 du projet Village le Côteau;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Développement J. Landriault inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Village Le Côteau, phases 5 et 6 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie Développement J. Landriault inc. concernant le développement domiciliaire Village Le Côteau, phases 5 et 6, sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par monsieur Marc Fournier, arpenteur-géomètre, le 18 juin 2007 et portant les minutes 10959-F et 10960-F;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Développement J. Landriault inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme GENIVAR;

- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans ces phases du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-617

AUTORISATION DE TOURNAGE - 7^e ÉTAGE DE LA MAISON DU CITOYEN - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU FILM ET DE LA TÉLÉVISION D'OTTAWA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement du film et de la télévision d'Ottawa-Gatineau a pour mandat de contribuer à la croissance de l'industrie du cinéma et de la télévision dans les régions de l'Outaouais et de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement du film et de la télévision d'Ottawa-Gatineau a transmis à la Ville une demande afin d'autoriser le tournage de scènes du film « Sister's Secret » au 7^e étage de la Maison du Citoyen dans les locaux de Développement économique - CLD Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE Développement économique - CLD Gatineau, par l'entremise de monsieur Jean Lepage, directeur du Service aux entreprises, a signifié son accord au projet;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais associés au tournage sont à la charge de Sound Venture Productions;

CONSIDÉRANT QUE la projection du film pourrait permettre à la Ville de Gatineau d'obtenir de la visibilité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme Sound Venture Productions à tourner des scènes du film « Sister's Secret » dans les locaux de Développement économique - CLD Gatineau, au 7^e étage de la Maison du Citoyen, le samedi 26 avril 2008.

Tous les frais reliés à ce tournage sont à la charge de la firme Sound Venture Productions.

Sound Venture Productions devra dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue du tournage et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à fournir au Service de l'évaluation et des transactions immobilières, avant la tenue du tournage, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Adoptée

CE-2008-618

SOUSSION 2005 SP 059 - CTM - CENTRE DE TÉLÉPHONE MOBILE LTÉE - ACHAT DE RADIOS PORTATIFS - SERVICES DE POLICE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE - 196 769,54 \$

CONSIDÉRANT QUE la firme CTM – Centre de Téléphone Mobile Ltée s'est vu adjuger, par la résolution du conseil municipal numéro CM-2005-843 en date du 11 octobre 2005, un contrat pour la location d'un système de radiocommunication et l'achat d'équipements pour usagers;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides pour une période de dix ans à compter de la date d'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT QUE les Services de police et de sécurité incendie requièrent l'achat de radios portatifs supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Division de l'approvisionnement à émettre une commande à la firme CTM – Centre de Téléphone Mobile Ltée, 5187, avenue Papineau, bureau 200, Montréal, Québec, H2H 1W1 pour la fourniture de 26 radios portatifs et chargeurs, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total de 196 769,54 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 16 juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80018-001-57546	4 838,61 \$	Radios portatifs - Radios portatifs
11-50026-001-57547	113 214,67 \$	Radiocommunication - Radiocommunication
06-30383-003-57548	70 000,00 \$	Véhicules et équipements incendie - Radios portatifs
04-13493	8 716,26 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
21700-692	4 838,61 \$		Groupe d'intervention - Équipement non-capitalisable
03-10110		4 838,61 \$	Dépense immobilisable financée par activité financière - Radios portatifs

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-619*

SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE LOCHABER-PARTIE-OUEST RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE AFIN D'ASSURER LA PROTECTION LORS D'UNE URGENCE MAJEURE OU D'UN SINISTRE

CONSIDÉRANT QU'un Service de sécurité incendie peut avoir recours aux services d'une autre municipalité pour une assistance lors d'une urgence majeure ou d'un sinistre, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* c. S-3,4;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir une entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Lochaber-Partie-Ouest :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Lochaber-Partie-Ouest relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure ou d'un sinistre.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-620

SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE DE L'ODYSSÉE - ALBUM DE FINISSANTS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'école de l'Odyssée, à l'attention de madame Marie Marcaurette, comité des finissants, 179, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8P 2V5, à titre de subvention pour la préparation d'un album de finissants.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	100 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-621

SUBVENTION DE 150 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - RELAIS POUR LA VIE - 13 JUIN 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, à l'attention de madame Nicole Quevillon, 208, rue Louisa, Gatineau, Québec, J8L 1L4, à titre de subvention pour l'événement « Le Relais pour la vie » qui aura lieu le 13 juin 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	150 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-622

**SUBVENTION DE 275 \$ - SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS
- MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois, à l'attention de monsieur Christian St-Jacques, 720, montée Paiement, Gatineau, Québec, J8R 4A3, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 3 juin 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-623

**SUBVENTION DE 575 \$ - JEUNESSE, J'ÉCOUTE - MARCHÉ BELL - 4 MAI 2008 -
MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 575 \$ à l'ordre de Jeunesse, J'écoute – Marche Bell, à l'attention de madame Jacqueline Boudreau, 1679, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, à titre de subvention pour la Marche Bell qui aura lieu le 4 mai 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc - Subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-624 **SUBVENTION DE 600 \$ - ASSOCIATION DE SOCCER DE HULL - TOURNOI INTERNATIONAL DE DIRINON - 31 MAI ET 1^{ER} JUIN 2008 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de l'Association de soccer de Hull, à l'attention de monsieur Michel Beaudin, représentant du conseil d'administration, C. P. 1432, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y3, à titre de subvention pour le tournoi international de Dirinon qui aura lieu les 31 mai et 1^{er} juin 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	300 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau - Subventions
11405-972	200 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc - Subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-625 **SUBVENTION DE 750 \$ - FONDATION C.A.R.M.E.N. - COURSE DE BATEAUX-DRAGONS - 28 JUIN 2008 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE L'ORÉE-DU-PARC - ALAIN RIEL ET LOUISE POIRIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre de la Fondation C.A.R.M.E.N., 160, boulevard de l'Hôpital, bureau 103, Gatineau, Québec, J8T 8J1, à titre de subvention pour la course des bateaux-dragons qui aura lieu le 28 juin 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	500 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc - Subventions
11403-972	250 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-626 **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-353 - PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-353 en date du 12 mars 2008, autorisait messieurs les conseillers Luc Angers et Pierre Philion à participer aux assises de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Québec du 24 au 26 avril 2008;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Luc Angers et Pierre Philion ne peuvent pas assister à cet événement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller André Laframboise désire assister à cet événement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité remplace le libellé de la résolution numéro CE-2008-353 par le suivant :

« **QUE** ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier et messieurs les conseillers Frank Thérien, André Laframboise, Alain Riel, Alain Pilon, Simon Racine, Denis Tassé, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher et Luc Montreuil à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Québec, du 24 au 26 avril 2008. »

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-31081	2 569,23 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-627

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - FONDATION POUR LES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS - VIN ET FROMAGE - 3 MAI 2008 - 535 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Louise Poirier et Denise Laferrière, messieurs les conseillers André Laframboise, Patrice Martin, Pierre Phillion et Joseph De Sylva à participer à un vin et fromage organisé par la Fondation pour les aînés de l'Outaouais le 3 mai 2008.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 175 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 535 \$ à l'ordre de la Fondation pour les aînés de l'Outaouais, à l'attention de madame Claire Vaive, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
11412-972	60 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
11410-972	25 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
11408-972	60 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
11407-972	60 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
11406-972	60 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc - Subventions
11405-972	60 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions
11402-972	60 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-628

SUBVENTION DE 800 \$ - TRAIT D'UNION OUTAOUAIS INC. - MARCHE POUR L'AUTISME 2008 - 26 AVRIL 2008 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de Trait d'Union Outaouais inc., 109, rue Wright, bureau 004, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour l'organisation de la marche pour l'autisme qui aura lieu le 26 avril 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains - - Subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - - Subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc - Subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
11403-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
11401-972	50 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-629

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER - COLLOQUE « LA CULTURE EN DIALOGUE » - GATINEAU - 30 AVRIL AU 2 MAI 2008 - 60 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à participer au colloque « La Culture en dialogue » qui se tiendra à Gatineau du 30 avril au 2 mai 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 60 \$ à l'ordre du Conseil régional de la culture de l'Outaouais, 432, boulevard Alexandre-Taché Gatineau, Québec, J9A 1M7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30015	60 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-630

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN PILON - 40^e ANNIVERSAIRE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU - 3 MAI 2008 - 25 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Alain Pilon à participer à la fête et au concert organisés pour souligner le 40^e anniversaire du Conservatoire de musique de Gatineau le 3 mai 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 \$ à l'ordre du Conservatoire de musique de Gatineau, à l'attention de madame Sylvie Pineault, 430, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J9A 1M7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	25 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-631

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS FRANK THÉRIEN, ANDRÉ LAFRAMBOISE, ALAIN RIEL, SIMON RACINE ET MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE AU DÎNER ANNUEL DE L'ASSOCIATION DU PATRIMOINE D'AYLMER - 4 MAI 2008 - 165 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Frank Thérien, André Laframboise, Alain Riel, Simon Racine et madame la conseillère Denise Laferrière à participer au dîner annuel de l'Association du patrimoine d'Aylmer le 4 mai 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 165 \$ à l'ordre de l'Association du patrimoine d'Aylmer, C. P. 476, Gatineau, Québec, J9H 5E7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	33 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
11408-972	33 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
11403-972	33 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
11402-972	33 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
11401-972	33 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-632

FERMETURE COMPLÈTE DU BOULEVARD DE LUCERNE, ENTRE LA RUE BOUDRIA ET LE CHEMIN VANIER - MARCHE DE L'ESPOIR - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES - SECTION OUTAOUAIS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE VAL-TÉTREAU - ALAIN RIEL ET ALAIN PILON

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section Outaouais a adressé une demande au Service de police afin de fermer le boulevard de Lucerne, entre la rue Boudria et le chemin Vanier pour y tenir la Marche de l'Espoir;

CONSIDÉRANT QUE cette activité en est à sa 10^e édition;

CONSIDÉRANT QUE les Services de police et des loisirs, des sports et de la vie communautaire sont en accord avec la fermeture du boulevard de Lucerne pour la tenue de la Marche de l'Espoir, entre la rue Boudria et le chemin Vanier, et ce, de 9 h 30 à 12 h 30 le dimanche 27 avril 2008;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture de rue rendra sécuritaire l'activité mentionnée pour les participants et n'occasionnera pas de détours majeurs pour les automobilistes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture complète du boulevard de Lucerne dans le cadre de l'événement de la Marche de l'Espoir organisée par la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section Outaouais, et ce, selon les conditions suivantes :

- assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange au niveau de la sécurité en support aux effectifs policiers;
- assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire au centre de services de Hull, avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
21610-121	960 \$	Événements spéciaux - Temps supplémentaire - Réguliers - Policiers

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-633

CONGÉ SANS TRAITEMENT - MONSIEUR ÉRIC FORTIN, CHEF DE SECTION INVENTAIRE ET APPROVISIONNEMENT - SERVICE DES FINANCES - DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Fortin, chef de section inventaire et approvisionnement à la Division de l'approvisionnement du Service des finances du Module de l'administration et des finances, a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans traitement pour la période du 16 août 2008 au 12 juillet 2009, conformément à l'article L du recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur Éric Fortin, chef de section inventaire et approvisionnement à la Division de l'approvisionnement du Service des finances du Module de l'administration et des finances, un congé sans traitement pour la période du 16 août 2008 au 12 juillet 2009.

Adoptée

CE-2008-634

DÉMISSION DE MESDAMES JULIE VILLENEUVE, JULIE COURCHESNE, JULIE PAPINEAU, MESSIEURS ÉRIC PARIZÉ, MICHEL SOUCY ET MARTIN FORGET - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE mesdames Julie Villeneuve, Julie Courchesne, Julie Papineau, messieurs Éric Parizé, Michel Soucy et Martin Forget ont déposé leur démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui leur sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Julie Villeneuve, secrétaire juridique	Services juridiques - Service des affaires juridiques	28 mars 2008
Julie Courchesne, technicienne-conseil	Module des infrastructures et de l'environnement - Service de l'environnement	28 mars 2008
Julie Papineau, administratrice	Module de l'administration et des finances - Service des finances	20 mai 2008
Éric Parizé, émondeur	Module des infrastructures et de l'environnement - Service des opérations de terrain	18 avril 2008
Michel Soucy, contremaître	Module des infrastructures et de l'environnement - Service de l'environnement	25 mars 2008
Martin Forget, avocat	Services juridiques - Service des affaires juridiques	28 mars 2008

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier mesdames Julie Villeneuve, Julie Courchesne, Julie Papineau, messieurs Éric Parizé, Michel Soucy et Martin Forget pour leurs services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-635

PERMANENCE DE MONSIEUR JEFFREY EADE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'employé mentionné ci-après a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de l'employé au poste de contremaître et à la date mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Jeffrey Eade, contremaître	4 juin 2007	4 janvier 2008	CE-2007-846	6 mois

Adoptée

CE-2008-636

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE E. VILLENEUVE AU POSTE DE MAGASINIER - SERVICE DES FINANCES SECTEUR CENTRE-OUEST - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de magasinier au Service des finances secteur centre-ouest du Module de l'administration et des finances, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Pierre E. Villeneuve au poste de magasinier au Service des finances secteur centre-ouest.

Monsieur Pierre E. Villeneuve est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Villeneuve sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-114 – Service des finances – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-637
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2008-960

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE TOUPIN AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION - CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire de direction au centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-001 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Sylvie Toupin au poste de secrétaire de direction au centre de services de Hull.

Madame Sylvie Toupin est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Toupin sera celui de la classe 6, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13220-112 – Centre de services de Hull – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-638

RETRAITE DE MADAME FRANCINE MONFILS, MESSIEURS MICHEL MORISSETTE, MICHEL DESJARDINS, MARC BOYER ET JEAN BERTRAND - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE madame Francine Monfils, messieurs Michel Morissette, Michel Desjardins, Marc Boyer et Jean Bertrand ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Francine Monfils, secrétaire spécialisée	Centre de services de Hull	30 ans et 9 mois	1 ^{er} mai 2008
Michel Morissette, contremaître	Module des infrastructures et de l'environnement - Direction adjointe	33 ans et 5 mois	1 ^{er} mai 2008
Michel Desjardins, opérateur III	Module des infrastructures et de l'environnement - Service de l'environnement	33 ans et 10 mois	1 ^{er} mai 2008
Marc Boyer, technicien spécialisé	Centre de services de Gatineau	18 ans et 11 mois	1 ^{er} juillet 2008
Jean Bertrand, pompier B	Service de sécurité incendie	33 ans et 1 mois	1 ^{er} septembre 2008

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à madame Francine Monfils, messieurs Michel Morissette, Michel Desjardins, Marc Boyer et Jean Bertrand leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-639

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARCO PILON AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS DESIGN URBAIN - DIVISION DE L'HABITATION ET DU DÉVELOPPEMENT - MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chargé de projets design urbain à la Division de l'habitation et du développement urbain au Module de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-024 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Marco Pilon au poste de chargé de projets design urbain à la Division de l'habitation et du développement urbain au Module de l'urbanisme et du développement durable.

Monsieur Marco Pilon est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Pilon sera celui de la classe 12, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61400-112 – Division de l'habitation et du développement urbain – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-640

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 100239

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette enquête a démontré que l'employé 100239, lors des événements des 18 et 19 mars 2008, a délibérément et volontairement causé des dommages à la propriété de l'employeur;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier et la démarche convenue pour redresser la situation;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Module des infrastructures et de l'environnement entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la mesure disciplinaire de cinq jours sans traitement à l'employé 100239.

Les dates de la suspension seront déterminées par le Service des ressources humaines.

Adoptée

CE-2008-641

PRÊT DE SERVICES DE MADAME CHRISTINE GIRARD À LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE la Gendarmerie royale du Canada a besoin de policiers avec expérience de mission internationale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour aller travailler à Ottawa avec eux en détachement d'une année complète;

CONSIDÉRANT QUE l'agente Christine Girard est une policière qui détient une expérience de mission internationale de l'Organisation des Nations Unies;

CONSIDÉRANT QU'il y a entente entre le Service des ressources humaines, le Service de police et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau pour l'assignation de l'agente Christine Girard en détachement à la Gendarmerie royale du Canada à Ottawa pour collaborer avec ces derniers à l'administration du processus de missions internationales de l'Organisation des Nations Unies;

CONSIDÉRANT QUE la participation du Service de police de la Ville de Gatineau à l'administration des missions de paix reflète l'intérêt de la Ville de Gatineau à la communauté internationale;

CONSIDÉRANT QUE les coûts inhérents à la participation de la Ville de Gatineau et de son Service de police à ce prêt de services seront défrayés ou remboursés en totalité par la Gendarmerie royale du Canada;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec l'article 6.4 de la *Charte de la Ville*, ce contrat sera signé par le directeur par intérim du Service de police et ne requiert pas la signature du maire et du greffier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur par intérim du Service de police à signer un protocole d'entente avec la Gendarmerie royale du Canada pour fixer les modalités administratives du détachement de l'agente Christine Girard pour une durée d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-29400-111 – Recouvrable de tiers – Sécurité publique – Réguliers – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2008.

Adoptée

 MARC BUREAU

 M^c SUZANNE OUELLET

**Maire et président
Comité exécutif**

**Greffier et secrétaire
Comité exécutif**